

# **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL**

**6 mai 2019**

Selon l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil. Voici donc mon rapport sur les états financiers vérifiés de l'année 2018.

## **États financiers 2018**

Les états financiers de l'année 2018 ont été préparés par le vérificateur externe Mallette, société de comptables professionnels agréés. Les états révèlent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 595 347 \$ dont 350 000 \$ provient du surplus accumulé non affecté pour payer certaines dépenses. Ainsi, l'excédent réel de l'exercice est de 245 347 \$.

Ce montant s'explique par des revenus supplémentaires sur les revenus budgétés attribuables principalement à l'augmentation du rôle d'évaluation foncière. Quant aux dépenses, elles ont été moins élevées de 68 461\$ par rapport à celles budgétées.

## **Programme triennal des immobilisations**

Les principaux projets d'immobilisations qui ont été réalisés dans l'année 2018 au coût de 237 190 \$ sont les suivants :

- Les travaux de réfection et de pavage de la route Tardif et du 4<sup>e</sup> Rang Est;
- La confection des plans et devis pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna ainsi que la construction d'un local technique pour la surfaceuse dont le début des travaux est prévu au printemps 2019;
- Le stationnement pour véhicules lourds au poste d'incendie;
- L'installation de deux appareils de purge sur le réseau d'aqueduc;
- L'achat d'un nouveau photocopieur.

## **Excédent accumulé au 31 décembre 2018**

À la fin de cet exercice, l'excédent accumulé non affecté est de 1 285 494 \$. Dans le futur, le conseil municipal peut décider d'affecter une partie ou même la totalité de cet excédent à des fins particulières et en réserver les montants de façon formelle.

## **Réserves financières**

Par le passé, une réserve financière a été créée pour le financement de dépenses futures relatives au pompage, à la déshydratation, à la disposition et au traitement des boues des étangs aérés ainsi qu'à l'entretien et à la réfection du lit de séchage. Dans l'année 2018, un montant a été diminué de cette réserve pour payer les travaux de pompage des boues réalisés à l'étang numéro 1. Au 31 décembre 2018, le montant de la réserve s'élève à 187 115 \$.

De plus, une autre réserve a été créée pour le financement de dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable. Au 31 décembre 2018, le montant de la réserve est de 156 951 \$.

## **Fonds de roulement**

La Ville dispose d'un montant de 400 000\$ pour emprunter au fonds de roulement les deniers dont elle peut avoir besoin pour financer, entre autres, des dépenses en immobilisations. Le fonds non engagé au 31 décembre 2018 est de 250 565 \$. Le conseil peut emprunter à ce fonds et ainsi éviter un financement à long terme.

## **Endettement à long terme**

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme représentent environ 8% des dépenses réalisées au cours de l'année 2018, ce qui s'avère être un très bon résultat comparativement à d'autres villes comparables à la nôtre au Québec. Au 31 décembre 2018, le montant de la dette à la charge de la Ville est de 5 984 866 \$.

La dette de la Ville évolue en fonction des services municipaux dispensés aux citoyens et des choix des projets à réaliser selon les décisions du conseil municipal. Au 31 décembre 2018, certains travaux n'avaient pas encore été financés.

## **Rémunération des élus**

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier 2018 inclut une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçu de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations seront publiées sur le site Internet de la municipalité par la publication de ce rapport. En voici les détails :

<b>RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018</b>		
Nom de l' élu	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Rénald Bernier	17 240\$	8 617\$
Rémi Pelletier	5 747\$	2 873\$
Réjean Pelletier	5 747\$	2 873\$
Isabelle Chouinard	5 747\$	2 873\$
Daniel Beaulieu	1 143\$	572\$
Jean Caron	6 720\$	2 873\$

Céline Langlais	5 747\$	2 873\$
François Gagné-Bérubé	3 414\$	1 707\$

### **Conclusion**

Voici ce qui complète les faits saillants du rapport financier de l'année 2018. La santé financière de notre ville est bonne et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de la conserver tout en offrant le meilleur service possible à la population. Notre administration municipale continue de canaliser beaucoup d'énergie et de ressources pour soutenir et faire progresser notre économie locale.

Par ailleurs, j'invite toute la population à assister aux séances du conseil municipal qui se veut un lieu privilégié vous permettant de participer à la vie municipale.

Rénald Bernier, maire